



60 ans

IAEA *L'atome pour la paix et le développement*

# Conférence générale

GC(61)/17

4 août 2017

**Distribution générale**

Français

Original : anglais

---

## Soixante et unième session ordinaire

Point 22 de l'ordre du jour provisoire  
(GC(61)/1 et Add.1)

# Communication de la représentante résidente d'Israël concernant la demande d'inscription d'un point intitulé « Capacité nucléaire israélienne » à l'ordre du jour de la Conférence générale

1. Le Directeur général a reçu une lettre datée du 17 juillet 2017 de la représentante résidente d'Israël au sujet de la demande des États arabes qui sont membres de l'Agence tendant à l'inscription à l'ordre du jour de la Conférence générale d'un point intitulé « Capacité nucléaire israélienne ».
2. La lettre est reproduite dans le présent document, conformément à la demande qui y est formulée.



MISSION PERMANENTE D'ISRAËL  
AUPRÈS DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE  
ET DE LA COMMISSION PRÉPARATOIRE DE L'OTICE

Le 17 juillet 2017

Monsieur le Directeur général,

En référence au document GC(61)/Add.1 daté du 30 juin 2017, j'ai l'honneur de communiquer dans le document ci-joint la position de l'État d'Israël.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir diffuser ce document à l'attention de tous les États Membres de l'AIEA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

[Signé]  
Merav Zafary-Odiz  
Ambassadrice  
Représentante permanente d'Israël  
auprès de l'AIEA  
et de la Commission préparatoire de l'OTICE

Yukiya Amano  
Directeur général  
AIEA



MISSION PERMANENTE D'ISRAËL  
AUPRÈS DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE  
ET DE LA COMMISSION PRÉPARATOIRE DE L'OTICE

En référence à une demande soumise par l'Ambassadeur du Soudan au nom des États arabes membres de l'AIEA en date du 22 juin 2017, en vue de l'inscription d'un point intitulé « Capacité nucléaire israélienne » à l'ordre du jour de la 61<sup>e</sup> session de la Conférence générale, Israël souhaite faire part de sa position, qui est la suivante :

Des initiatives et projets de résolution similaires émanant d'États arabes ont déjà été soumis et rejetés par une majorité croissante d'États Membres de l'Agence lors des sessions de 2010, 2013, 2014 et 2015 de la Conférence générale. En 2016, ce point a été inscrit à l'ordre du jour ; cependant, aucun projet de résolution n'a été présenté. Si Israël a vu un signe encourageant dans l'abstention du Groupe arabe de présenter une résolution au titre de ce point, nous avons regretté que ce dernier ait été imposé à l'ordre du jour de la Conférence générale. Il est en conséquence très déplorable que les États arabes aient choisi, une fois encore, d'imposer à la Conférence générale ce point de l'ordre du jour. Cela témoigne d'une approche controversée, partielle et fondamentalement fallacieuse, imposant à la Conférence générale une discussion politisée qui sort entièrement du cadre du Statut et du mandat de l'AIEA, est sans rapport avec son ordre du jour et nuit à la crédibilité de l'Agence en tant qu'organisation professionnelle.

En insistant pour qu'Israël adhère au TNP, nos voisins ne tiennent pas compte du fait que des pays du Moyen-Orient parties au Traité cherchent avec persévérance à se doter de l'arme nucléaire, violant ainsi de manière flagrante leurs obligations et leurs engagements, mais cette insistance dissimule aussi leur refus de dialoguer de bonne foi avec Israël.

Israël est attaché au régime de non-prolifération, dont il reconnaît l'importance, et continue de mener une politique responsable et de faire preuve de retenue dans le domaine nucléaire. Les menaces les plus importantes pour le régime de non-prolifération et le TNP émanent de pays du Moyen-Orient qui ont cherché ou aspirent à acquérir l'arme nucléaire sous couvert de leur participation au TNP. Il a été établi que l'Iraq, la Libye, l'Iran et la Syrie, qui appuient cette initiative anti-israélienne parrainée par des États arabes, violaient de façon flagrante leurs obligations et engagements internationaux à cet égard.

Il convient de souligner que ce n'est qu'avec l'engagement direct d'acteurs de la région, et par la promotion de décisions fondées sur le principe largement accepté du consensus, qu'Israël et ses voisins arabes parviendront à engager un dialogue sur les nombreux problèmes de sécurité que connaît la région, y compris les menaces grandissantes que fait peser la montée en puissance d'organisations terroristes et d'acteurs non étatiques.

La présentation pour des raisons politiques d'un projet de résolution intitulé « capacité nucléaire israélienne », au titre du point qu'il est demandé d'inscrire à l'ordre du jour, ferait clairement obstacle à toute tentative d'obtenir pareil engagement. Cette présentation détournerait davantage l'attention de la situation désastreuse de nombreuses parties de notre région et des véritables dangers que représentent les pays du Moyen-Orient qui possèdent des armes de destruction massive ou cherchent à s'en doter, voire qui les utilisent contre des civils, y compris dans leur propre population. Cette tentative ne contribuera pas à établir la confiance, qui est indispensable à toute consultation régionale directe et fructueuse, et n'accélérera pas non plus l'aboutissement d'un tel processus. Elle ne fera que politiser l'AIEA et nuire à sa crédibilité. Israël espère donc que le Groupe arabe s'abstiendra de présenter des projets de résolution fallacieux cette année, ainsi que dans les années à venir, et de proposer tout simplement d'inscrire cette question à l'ordre du jour de l'Agence.